

Conseil d'Administration
séance du
10 juin 2016 à 11h00

**N° 1 – ASSURANCE PROTECTION SOCIALE DES AGENTS DE
L'ÉSA PYRÉNÉES**

Membres présents :

Monsieur Jean LACOSTE, Adjoint à la Culture - Ville de Pau, Président de l'ÉSA Pyrénées, Madame Anne-Marie ARGOUNÈS, Adjointe à l'Urbanisme et aux Structures Culturelles - Ville de Tarbes, Vice-Présidente de l'ÉSA Pyrénées, Monsieur Bertrand FLEURY, Conseiller aux arts-plastiques DRAC Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Madame Céline ROULET, Adjointe à la Culture - Ville de Tarbes, Madame Emmanuelle BILLAULT, Conseillère Municipale - Ville de Pau, Monsieur Kenny BERTONAZZI, Conseiller Municipal – Ville de Pau, Madame Claire JACQUET, Directrice du FRAC Aquitaine, Monsieur Vincent MEYER, Représentant des enseignants - site de Pau, Monsieur François CORTES, Représentant des enseignants - site de Tarbes, Monsieur Gabriel BLAZQUEZ, Représentant du personnel de l'ÉSA Pyrénées, Monsieur Naïm DUFOUR, Représentant des étudiants - site de Pau, Monsieur Laurent BARROS, Représentant suppléant des étudiants - site de Tarbes.

Personnes également présentes à la séance :

Monsieur Jean-François DUMONT, Directeur de l'ÉSA Pyrénées - site de Tarbes, Monsieur Denis CRAMPE, Directeur Général Adjoint des Services - Ville de Tarbes.

Membres excusés :

Monsieur Pierre DARTOUT, Préfet de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Madame Frédérique ESPAGNAC, Représentante de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Madame Marie ANGELE, Conseillère aux Arts Plastiques - DRAC Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées, Monsieur Gilles CRASPAY, Adjoint à l'Enseignement – Ville de Tarbes, Madame Nathalie LARRADET, Conseillère Municipale – Ville de Pau, Monsieur Laurent DUBOUIX, Conseiller Municipal – Ville de Tarbes, Monsieur Talal MASRI, Directeur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes, Madame Sabine FORERO-MENDOZA, Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, Monsieur Isidro FERRER, Graphiste.

Siège social :

25 rue René Cassin - 64000 Pau
T - 05 59 02 20 06
administration-pau@esapyrenees.fr

Pouvoirs :

Madame Sabine FORERO-MENDOZA donne pouvoir à Monsieur Jean LACOSTE.
Monsieur Gilles CRASPAY donne pouvoir à Madame Céline ROULET.
Monsieur Laurent DUBOUIX donne pouvoir à Monsieur Bertrand FLEURY.

Rapporteur : Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président rappelle que l'EPCC «Ecole supérieure d'art des Pyrénées – Pau Tarbes» a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques pour garantir l'établissement contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L.).

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2014-2016, cesseront leurs effets le 31 décembre 2016.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de confirmer la position antérieure de la collectivité.

L'établissement sera informé des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelé à prononcer son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

Considérant ce que représente pour l'établissement une démarche de type mutualiste de cet ordre.

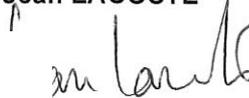
Sur proposition du Président et après avoir entendu son exposé, **le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

→ **DEMANDE** au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d'une part, et d'autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Pour ampliation certifiée conforme

Le Président de l'ESA Pyrénées – Pau Tarbes

Jean LACOSTE



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 28/06/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2016